

Cette formation permet de :

- Développer des connaissances professionnelles et scientifiques liées à l'administration, à la réglementation, à la gestion et le management des institutions, organisations, structures, événements à objet de loisirs sportifs et / ou de loisirs tous publics.
- De conduire et animer des séances visant la pratique des activités physiques et sportives dans les domaines du loisir sportif .
- D'exercer en autonomie en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers au sein de toute structure promouvant les activités physiques et sportives et artistiques (association, mairie, école, entreprise...) dans 3 domaines : activités physiques d'entretien corporel, activités et jeux sportifs, activités physiques en espace naturel.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Former des éducateurs sportifs professionnels compétents dans l'animation de séances d'APSA
- Former des professionnels de l'organisation, de la gestion , dans les secteurs de l'activité physique, des loisirs sportifs et des loisirs tous publics.

PRINCIPAUX CONTENUS :

Formation théorique

- Formation aux fondamentaux (sciences humaines, sociales et juridiques ; sciences de la vie et APSA ; technologie des APSA...)
- Sciences du comportement moteur et techniques de l'intervention en APSA
- Formation en langues (expression écrite et orale en français)
- Montage de projets à vocation sportive et/ou loisirs ; réalisation d'actions de communication autour des projets

Formation pratique

- Entretien corporel : Cardio, Renforcement Musculaire, Stretching, expression corporelle...
- Jeux sportifs : lutte, judo, rugby, football, ultimate...
- Pleine nature : Va'a, Stand Up Paddle, VTT, randonnée, marche nordique...

LES + DE LA FORMATION :

- Groupes restreints et suivi pédagogique individualisé
- Démarche pédagogique innovante (classe inversée, méthodes actives, auto-évaluation...)
- Montage de projets à vocation sportive et/ou loisirs ; réalisation d'actions de communication autour des projets
- Mises en situations professionnelles avec stages (association, école, entreprise) pour se familiariser avec :
 - les différents publics (enfants, adolescents, adultes, seniors, personnes porteuses de handicap)
 - les différents milieux d'intervention (scolaire, périscolaire, entreprise, associatif...)
 - les différents secteurs (animation, loisirs sportifs...)

DÉBOUCHÉS :

Cette formation permet d'évoluer vers divers domaines professionnels :

- Métiers du développement des activités physiques et de loisirs au sein de petites structures
- Directeur d'accueil collectif de mineurs
- Métiers liés à la prévention, au sport adapté et à la promotion santé

CONDITIONS D'ADMISSION :

- Avoir 18 ans
- Titulaire PSC1
- Satisfaire aux tests d'entrée : test navette (Luc-Léger), parcours motricité, tests de sélection
- Certificat médical
- Pour les moins de 25 ans : photocopie de l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté ou certificat individuel d'exemption

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Le/la stagiaire acteur de sa formation : Classe inversée - les stagiaires reçoivent les principaux contenus de cours et/ou du travail de recherche avant la séquence d'enseignement (dossier partagé, email). Durant l'enseignement, l'intervenant(e) met les stagiaires le plus possible en situation afin d'illustrer les contenus reçus en amont. En fin d'enseignement, les stagiaires réalisent une évaluation formative avec auto-correction. Le recours aux cours magistraux est réduit au minimum.

CONTENU DE FORMATION

En centre = 620h APT + 70h CCDACM (sans compter les heures de travail individuel en amont des enseignements)

En stage = 530h APT + 133h CCDACM

Le diplôme BPJEPS APT s'obtient par capitalisation de 4 Unités Capitalisables :

UC1 : « Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure »

UC2 : « Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure »

UC3 : « conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention Activités Physiques pour Tous »

UC4 : Mobiliser les techniques de la mention Activités Physiques pour Tous pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage »

La formation est structurée autour de 5 modules :

1. Préparer une séance ou un cycle d'animation (pédagogie)
2. Animer une cycle ou une séance (pédagogie)
3. Pratiquer plusieurs APS (maîtrise des activités)
4. Réaliser un projet (participer à l'organisation et à la gestion d'une structure)
5. Insertion professionnelle (participer à l'organisation et à la gestion d'une structure)

COÛT FORMATION

Frais d'inscription aux tests d'exigences préalables à l'entrée en formation et aux épreuves de sélection à l'entrée en formation = **6 000 F**

Frais de formation : **952F de l'heure de cours**, soit : 590.000 F pour la formation BPJEPS APT et 69.000 F pour la formation Certificat Complémentaire « Direction d'un ACM » Le coût définitif est calculé à l'issue du positionnement, une fois le parcours individualisé de formation établi. Possibilité de règlements échelonnés sur la durée de formation.

Les modalités de financement :

1. Stagiaire salarié du secteur public (service, établissement, collectivité territoriale) ou privé, retraité

Facturation de l'intégralité des coûts de formation, soit à l'employeur, soit à l'intéressé.

Pour information, le Fonds paritaire de gestion (FPG) peut prendre en charge tout ou partie des frais de formation des salariés du privé.

2. Stagiaire patenté du secteur

Facturation de 100% des coûts de formation à l'intéressé, au prorata des heures de formation identifiées lors du positionnement, une fois le parcours individualisé de formation établi.

3. Demandeur d'emploi, résident permanent en P.F.

Prise en charge des coûts de formation à hauteur 750 F de l'heure :

- 540.000 F pour formation BPJEPS APT complète - reste à charge stagiaire = 50.000 F
- 52.500 F pour Certificat complémentaire « direction d'ACM » - reste à charge stagiaire = 16.500 F

Attribution d'une **allocation mensuelle** par le S.E.F.I. comprise entre 90.000 F et 100.000 F

4. Autres situations : traitement au cas par cas (exemple : disponibilité pour reconversion professionnelle)

INFORMATIONS PRATIQUES

Les cours sont programmés 5 jours par semaine, du lundi au vendredi. (hors vacances scolaires).

Les après midis des lundis, mercredis et vendredis sont consacrées aux stages.

Les vacances scolaires sont consacrées aux stages à plein temps.